



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Juillet 2009

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M<sup>elle</sup> Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Pierre AMANN
- M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT qui a donné procuration à M. Michel MECKERT
- M. Philippe PELEGRI

### **1 – Procès-verbal de la séance du 4 Mai 2009**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 Mai 2009 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

### **2 – Déclassement du chemin rural « Sonderweg » - Classement en voirie communale**

VU la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière, notamment son article L. 141-3,

VU le Code des Communes, notamment l'article L. 331-1,

VU l'Ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, notamment l'article 2

VU le Décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales

VU la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art.62 II, parue au Journal Officiel du 10 décembre 2004, modifiant l'article L 141.3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les délibérations du Conseil municipal d'une enquête publique préalable au classement des voies communales.

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

**APPROUVE** le projet de classement dans la voirie communale des voies dont la liste est portée ci-dessous :

- chemin rural « Sonderweg »

### **Adopté à l'unanimité**

### **3 – Réfection Voirie dans la partie supérieure du Rosenberg (entre le réservoir et la station de traitement)**

M. le Maire explique aux conseillers municipaux que suite aux travaux de construction de la station de traitement, la voirie est en piteux état. Il conviendrait de procéder à sa réfection dès la fin des travaux, d'autant plus que celle-ci sera empruntée par les camions livrant les produits de traitement et risque alors de se détériorer encore plus. Cette dépense n'était pas prévue au budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**APPROUVE** le projet pour la réfection de la voirie dans la partie supérieure Rue du Rosenberg (entre le réservoir et la station de traitement), dont le montant du devis estimatif établi par l'entreprise THIRION (en charge des travaux d'enrobés autour de la station) est de 9 895 € H.T. soit 11 834,42 T.T.C.

**PROPOSE** de prendre une décision modificative pour voter les crédits nécessaires au paiement

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents contractuels s'y afférant

**Adopté à l'unanimité**

### **4 – Réfection Voirie Rue Simonsbrunne**

M. le Maire rappelle qu'il avait l'intention d'attendre avant d'effectuer la réfection de la voirie Rue Simonsbrunne. Mais l'ensemble de la chaussée est en très mauvais état après les travaux de mise en souterrain du téléphone et du remplacement de l'éclairage public, et suite à des travaux d'assainissement (non prévus) consécutifs aux dégâts causés par un orage. M. le Maire propose donc, pour des raisons d'économie d'échelle, de procéder à la réfection complète de la voirie dès à présent sachant que la partie de la voirie détériorée par l'orage sera prise en charge par l'assurance. Il présente les trois devis qu'il a fait établir pour la partie restant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**APPROUVE** le projet pour la réfection de la voirie (partie restant à la charge de la Commune) Rue Simonsbrunne, dont le montant du devis estimatif établi par l'entreprise VOGEL est de 79 551,50 € H.T. soit 95 143,59 T.T.C.

**PROPOSE** de prendre une décision modificative pour voter les crédits nécessaires au paiement

**CHARGE** M. le Maire de solliciter le concours financier du Conseil général du Bas-Rhin

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents contractuels s'y afférant

**Adopté à 12 VOIX POUR – 1 ABSTENTION**

## **5 – Suppression du Budget « Eau »**

VU la délibération du Conseil municipal en date du 8 Novembre 2008 décidant le transfert complet du Budget « Eau » au S.D.E.A. ayant pour date d'effet le 1/01/2008

VU qu'il convient de ce fait de procéder à la désimmatriculation du Budget « Eau » auprès de l'INSEE

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**VOTE** la suppression du budget « Eau »

**CHARGE** M. le Maire de toutes les formalités administratives

**Adopté à 12 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE**

## **6 – Budget général : décisions modificatives**

VU le changement d'imputation pour le mandat 476 de l'année 2002

VU les décisions précédentes quant aux réfections des voiries Rue du Rosenberg et Rue Simonsbrunne,

Le Conseil Municipal  
Délibère et

VOTE les décisions modificatives suivantes :

| <b>Dépenses</b>   | <b>1 061,69 €</b> | <b>Recettes</b>   | <b>1 061,69 €</b> |
|---|-------------------|---|-------------------|
| Opération n°125 : Voirie<br>Article 2151 (section d'investissement)<br>Réseaux de voirie                                | 80 000,00 €       | Chapitre 041 : Opération d'ordre à l'intérieur de la section<br>Article 21318/041<br>(section d'investissement) | 1 061,69 €        |
| Opération n°134: Aménagement de la rue Principale<br>Article 2031 (section d'investissement)<br>Honoraires              | - 20 000,00 €     |   |                   |
| Opération n°81 : Gros travaux bâtiments communaux<br>Article 21318 (section d'investissement)<br>Mur presbytère - école | - 60 000,00 €     |   |                   |
| Chapitre 041 : Opération d'ordre à l'intérieur de la section<br>Article 21312/041<br>(section d'investissement)         | 1 061,69 €        |   |                   |

**Adopté à l'unanimité**

## **7 – Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe – Suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

VU qu'un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au poste d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> Classe

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire  
Délibère et

**DECIDE** de créer un poste permanent d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet à compter du 1/08/2009  
La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 / 35<sup>e</sup>.

**SUPPRIME** le poste permanent d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée hebdomadaire était de 35/35<sup>e</sup>.

### **Adopté à l'unanimité**

## **8 – Divers**

### **A – Désignation de « Correspondants Prévention Routière »**

Le 22 novembre 2005, l'Association des maires de France et l'Etat ont signé une Charte nationale de partenariat sur la sécurité routière. Le bureau de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin, qui s'est réuni le 2 Juillet, a décidé de relancer lors de cette mandature municipale, une des actions proposées par cette Charte nationale. Cette action vise à la Constitution d'un réseau de « Correspondants Prévention routière » nommés au sein de chaque commune afin d'être un relais d'information et de sensibilisation.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire  
Délibère et

### **NOMME :**

- M. Edy ADAM en tant que « Correspondant Prévention Routière » titulaire
- Mme Fabienne SCHNEIDER, en tant que « Correspondant Prévention Routière » suppléante.

### **Adopté à l'unanimité**

### **B- Courrier d'un riverain Rue Ehret wantz**

M. le Maire fait part aux conseillers d'un courrier qui lui a été adressé par un riverain de la rue Ehret Wantz concernant son accès à la rue qu'il estime trop dangereux et souhaite la mise en place d'un miroir. Après discussion, les conseillers sont unanimes pour dire qu'ils sont conscients du problème mais qu'il n'est pas spécifique à la rue ; il est présent également dans d'autres rues, entre autres dans la rue Principale où la circulation est même plus dense et qu'il n'est pas possible de mettre un miroir à chaque riverain. Malheureusement le problème est que, malgré la limitation de vitesse mise en place, il est difficile de maîtriser l'incivisme de certaines personnes.

### **C- S.D.E.A. - Commission géographique**

M. le Maire informe, d'ores et déjà les conseillers, que la prochaine réunion de la commission géographique aura lieu le 21/09/2009.

La séance est levée à 21 h 40.

  
Le Maire  
*Marcel Kirsletter*

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

| <i>Dates</i>  | <i>Manifestations</i>                    |
|---|--|
| <b><u>Fête du Klevener</u></b><br><br>organisée par l'A.S.H. Foot et le syndicat viticole |  |
| Vendredi 07/08/2009   | <b><u>Inauguration et animations</u></b> |
| Samedi 08/08/2009   | <b><u>Animations</u></b>                 |

## 2 – Fermeture du Secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein sera fermé pour congés :

➤ du Vendredi 10 Juillet 2009 au 31 Juillet 2009 inclus

### **REOUVERTURE DU SECRETARIAT :**

Lundi 3 Août 2009 de 17 H à 19 H

### **En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à l'un des Adjointes :**

- M. Marcel KIRSTETTER – Maire

Tél : 03.88.08.10.42.

- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire

Tél : 03.88.08.14.01.

- M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire

Tél : 03.88.08.42.71

## 3 – Animations d'été proposées par le Pays de Barr et du Bernstein

### Centre Aéré

Comme chaque année, le service animations Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein organise un centre de loisir sans hébergement à Andlau pour les enfants de 6 à 12 ans du 06 Juillet 2009 au 14 Août 2009. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en Mairie.

### Bouge ton été

Le service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein organise également un accueil de loisirs pour les jeunes 11 à 17 ans du 06/07/2009 au 31/07/2009 et des activités pour les jeunes de 12 à 18 ans du 06 juillet au 14 Août 2009.

Au programme : paint-ball, cinéma, Europa-Park, piscine, bowling, laserQuest, VTT, Tournoi basket, Escalade, Patinoire, zoo d'Amnéville, , canoë, basket, ULM, parc-aventure...

Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie. Pour tout renseignement, s'adresser à :

- Communauté des Communes du Piémont de Barr : 03 88 58 52 22

- Service Animation Jeunesse du Pays de Barr et du Bernstein : 03 88 08 84 22

#### **4 – INFORMATIONS CPAM**

##### **La CPAM de Sélestat accompagne les futures mamans**

La CPAM de Sélestat conseille, informe et accompagne les futures mamans durant leurs grossesses et dans les premiers jours de bébé. Elle a mis en place un service sur-mesure adapté à leurs attentes pour leur permettre de gérer en toute sérénité l'arrivée de bébé.

Une conseillère vous accueille lors d'un entretien individuel pour répondre à toutes vos questions concernant les aspects administratifs de votre maternité : indemnités journalières, remboursements des examens, congés maternité et paternité...

Pour prendre rendez-vous avec notre conseillère, contacter le **36 46** (Prix d'un appel local).

De plus, étape par étape, 3 guides vous fourniront une information claire et personnalisée concernant vos droits et vos démarches ; votre suivi médical et celui de bébé et toutes les recommandations pour une grossesse en pleine forme. \*

Un calendrier détaillant le suivi médical et les formalités de votre maternité vous sera également remis.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), espace « Assurés », rubrique « Droits et démarches ».

##### **Adresse et tarifs des praticiens sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)**

##### **Vous recherchez les coordonnées d'un professionnel de santé ? Vous souhaitez connaître les tarifs qu'il pratique ou savoir s'il accepte la carte Vitale ?**

Le nouveau service en ligne de l'assurance maladie vous permet en quelques clics de trouver les réponses à vos questions.

Il vous suffit de vous rendre sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) > espace « Assurés » > rubrique « Adresses et tarifs ».

Vous pourrez ainsi obtenir des repères sur les tarifs des consultations médicales et de certains actes dentaires. Vous aurez également une indication sur les tarifs de consultation les plus fréquemment pratiqués par les médecins à honoraires libres.

Le service propose en outre un annuaire avec les coordonnées des professionnels de santé libéraux les plus proches de chez vous.

#### **5 – Théâtre Alsacien Strasbourg (article diffusé à la demande de Mme HERRMANN)**

Pour vous permettre de voir la prochaine saison du Théâtre Alsacien de Strasbourg, nous aimerions organiser un ramassage en autocar passant par Barr, Gertwiller et Goxwiller. Les représentations auront lieu à l'Opéra du Rhin, Place Broglie à Strasbourg.

Au programme cette année :

E GÜEDI ADRESS

E WIENACHTSWUNSCH

ALLI MITNANDER

Simone STRUSS

Frédéric BERTRAND

Philippe RITTER

STARKRAMPF

MINER MANN ISCH E PERL

Gérard KENTZINGER

Christian KETTERLIN

Les séances se dérouleront en soirée à 20 H. Le prix de l'abonnement comprenant les 5 spectacles, se situe entre 44 et 65 €, selon la zone que vous aurez choisie. Se rajoutera le prix de l'autobus calculé en fonction du nombre de participants, soit environ 22 € par personne pour les 5 trajets aller(retour). Pour les personnes à mobilité réduite, il y a la possibilité d'utiliser un ascenseur ! Si vous êtes intéressés par cette proposition, veuillez vous adresser à :

Mme HERRMANN Lucie

22, Grand Rue à Barr. Tél. 03.88.08.91.80

Le plus rapidement possible et avant le 14 Août 2009 afin de pouvoir vous réserver les meilleures places disponibles.